

# Développer la production de chaleur et de froid par des énergies renouvelables

dans les Alpes-de-Haute-Provence

Chauffage - Eau Chaude Sanitaire - Rafraîchissement -  
Chaleur pour usage industriel ou artisanal



Afin d'accélérer la Transition énergétique du territoire, le SDE04 s'est engagé dans un contrat de développement territorial des Energies renouvelable thermique pour la période 2021-2024.



## Quel est l'objectif de ce contrat ?

Ce dispositif de financement et d'accompagnement proposé par l'agence de la transition écologique (ADEME) et co-financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour mission d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

Pour cela, le SDE04 :

- Apporte aux porteurs de projet un soutien technique en phase d'émergence et en phase d'étude de faisabilité
- Accompagne les porteurs de projet dans le montage des dossiers de subventions
- Instruit les demandes de subventions Fonds Chaleur au côté de l'ADEME



## Pourquoi investir dans un projet d'énergie renouvelable ?

- Réaliser des économies d'énergie et diminuer ses dépenses
- Gagner en indépendance en s'affranchissant des énergies fossiles
- Lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de CO2
- Valoriser les filières et ressources locales et créer des emplois
- Se mettre en conformité avec le décret tertiaire ou la fin des chaudières fioul

sde04  
Syndicat d'Énergie  
Alpes-de-Haute-Provence

Le contrat 2021-2024 :

2M€<sup>ADEME</sup>

+

COFINANCEMENT RÉGION SUD

pour tout le département (04)

20

installations à créer

6GWh

annuel de chaleur  
renouvelable à produire

## Quelles sont les installations éligibles ?



Chaufferies au bois  
plaquette ou granulé



Panneaux solaires  
thermiques



Modules de récupération de  
chaleur fatale



Géothermie sur sonde ou sur  
nappe (avec pompe à  
chaleur)



Réseaux de chaleur

# Développer la production de chaleur et de froid par des énergies renouvelables

dans les Alpes-de-Haute-Provence



## Qui sont les porteurs de projets concernés par ce dispositif ?

- Collectivités territoriales et établissements publics
- Entreprises privées (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Copropriétés (non cumulable avec les crédits d'impôts)

## Quelques exemples de projets



Une entreprise décide de remplacer sa chaudière au fioul par une chaudière au bois, réduisant ainsi considérablement son empreinte carbone et ses dépenses énergétiques.



Après une isolation par l'extérieur, un bailleur social installe des chauffe-eaux solaires collectifs sur le toit de l'immeuble et abandonne l'ancienne chaudière fioul au profit d'une chaudière bois et réduit les factures énergétiques.

Un camping équipe ses blocs sanitaires de panneaux solaires pour fournir l'ESC des douches.



Dans le cadre d'une rénovation globale, un hôtel s'équipe d'un système géothermique assurant le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.



Une commune crée un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie plaquette pour fournir plusieurs bâtiments publics, ainsi qu'un Ehpad et des logements en chauffage et ECS.



Une entreprise de l'agroalimentaire installe des modules de récupération de chaleur fatale sur ses groupes froids pour produire son ECS et son chauffage.

**sde04**  
Syndicat d'Énergie  
Alpes-de-Haute-Provence

## Quels sont les montants des aides ?

### Aides aux études de faisabilité

Porteur public	Porteur privé
Prise en charge à 70% du coût HT de l'étude de faisabilité par la Région Sud	Prise en charge à 50% du coût HT de l'étude par la Région Sud

### Aides à la réalisation / aux investissements

Aides ADEME / SDE04	Aides de la Région Sud
De 20 à 50%* du montant de l'investissement	De 30% à 50%* des travaux éligibles
<small>*Calcul au MWh ENR produit par an sur 20 ans selon le type d'EnR choisi</small>	<small>*Selon le type d'EnR choisi</small>

Aides cumulables dans la limite maximale des taux d'aide publique

**Vous souhaitez plus d'info ?**

**Vous avez un projet en réflexion ?**

**Vous souhaitez récupérer un dossier de demande d'aide ?**

## Contact

Fanny GABORIT

Référente Energie Renouvelable Thermique

[f.gaborit@sde04.fr](mailto:f.gaborit@sde04.fr)

04 92 32 47 80 / 07 48 75 31 05

[www.sde04.fr](http://www.sde04.fr)

@SYNDICATDENERGIE04

SDE04